

la direction de sa conscience: en voici les termes.

Passaports  
pour l'autre  
monde.

Je soussigné Evêque, ou Prêtre de N. reconnois & certifie, que N. porteur de ces lettres, a toujours vécu parmi nous en bon Chrétien, faisant profession de la Religion Greque, & quoi qu'il ait quelquefois peché, il s'en est confessé, en a reçu l'absolution & la Communion en remission de ses pechez; il a honoré Dieu & ses Saints; il a jeûné & prié aux heures & saisons ordonnées par l'Eglise; il s'est fort bien gouverné avec moi qui suis son Confesseur: en sorte que je n'ai point fait difficulté de l'absoudre de ses pechez, & n'ai pas sujet de me plaindre de lui; en témoin de quoi, lui avons expédié le present Certificat, afin que S. Pierre le voyant, lui ouvre la porte de la joye éternelle.

## ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

Deffense de  
Commerce.

Son excep-  
tion.

I. **A**vant de passer l'Acte du Parlement qui deffend tout commerce avec la France & l'Espagne, on y a ajoûté une clause, qui porte que tous les Espagnols qui ont reconnu, ou reconnoîtront l'Archiduc pour leur Roi; auront la liberté de commercer comme les autres Sujets des Alliez de l'Angleterre: on verra si cet avantage produira l'effet qu'on en attend; je sai cependant que dans une profonde paix les Ports d'Angleterre & de Hollande ont toujours été fort dégarnis de Bâtimens Espagnols, & qu'au